

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

---

Addis Ababa, Ethiopia P. O. Box 3243 Tel; 5517 700 Fax: 5511299

Website: [www.africa-union.org](http://www.africa-union.org)

---

**CONSEIL EXÉCUTIF**

**Vingtième session ordinaire**

**23 - 27 janvier 2012**

**Addis-Abeba (Éthiopie)**

**EX.CL/687(XX) v**

Original : Anglais

**RAPPORT DU SOUS-COMITE SUR LES  
QUESTIONS ECONOMIQUES ET COMMERCIALES**

## INTRODUCTION

1. Au cours de la période allant de juillet à décembre 2011, le Sous-comité du Comité des Représentants permanents (COREP) sur les questions économiques et commerciales s'est réuni à deux reprises, à savoir le 11 novembre et le 09 décembre 2011, en vue de préparer efficacement le Sommet de janvier 2012 sur la Stimulation du Commerce intra-africain. Il s'est également réuni le 22 décembre 2011 pour adopter les rapports des deux réunions. Toutes ces réunions se sont tenues sous la présidence de S.E.M l'Ambassadeur Mokhtar Chaouachi, Représentant permanent de la Tunisie, Président du Sous-comité.

## COMPOSITION DU SOUS-COMITE

2. Le Sous-comité se compose des États membres suivants : Tunisie (Président), Swaziland (1<sup>er</sup> Vice-président), Tchad (2<sup>ème</sup> Vice-président), Sénégal (3<sup>ème</sup> Vice-président), Soudan (Rapporteur), Algérie, Angola, Burundi, Congo, Guinée, Niger, Rwanda, Sierra Leone, Ouganda et Zambie.

## REUNION DU 11 NOVEMBRE

3. La réunion du 11 novembre a été organisée principalement pour réfléchir sur la préparation du Sommet de janvier 2012 sur le thème : « Stimuler le Commerce intra-africain ». Il convient de rappeler que le Département du Commerce et de l'Industrie avait déjà organisé toute une série de réunions en prévision du Sommet. Parmi celles-ci, il y a lieu de noter la Retraite qui s'est déroulée du 25 au 27 octobre 2011 à Kuriftu (Addis-Abeba), le Forum pour le commerce en Afrique, tenu du 22 au 24 novembre 2011 à Addis-Abeba (Éthiopie), l'Atelier organisée par l'UA les 27 et 28 novembre 2011 à Accra (Ghana) en préparation de la 8<sup>ème</sup> Conférence ministérielle de l'OMC et la septième session ordinaire de la Conférence des Ministres du Commerce, également tenue à Accra (Ghana) du 29 novembre au 3 décembre 2011. Le moment était donc venu pour le Sous-comité du COREP de s'associer plus étroitement à ces activités et, par conséquent, de guider la Commission dans sa tâche.

4. Après présentation par la Commission des principaux documents, notamment le document de réflexion et le Plan d'action pour Stimuler le Commerce intra-africain, ainsi que le Projet de cadre, la Feuille de route et l'Architecture destinés à accélérer la création d'une zone continentale de libre-échange, les membres du Sous-comité ont formulé les observations et soulevé les questions ci-après :

- il faudrait veiller à ce que le COREP participe à tous les processus et à toutes les consultations en vue du Sommet ;
- la Commission de l'UA devrait jouer un rôle de superviseur du processus d'intégration continentale. L'Accord tripartite actuel n'est pas une initiative de l'Union africaine. Qui plus est, la Commission de l'UA doit procéder à une évaluation des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Traité

d'Abuja. Cette étude doit formuler des propositions sur la manière dont les pays et les CER pourrait mettre en œuvre du mieux le Traité ;

- la réunion a estimé qu'il ne suffisait pas de proposer la mise en place d'un accord similaire à l'Accord tripartite SADC-COMESA-EAC, en Afrique du Nord, en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest, mais qu'il faudrait plutôt demander une étude qui indiquerait les raisons pour lesquelles les échanges sont peu développés entre les pays dans ces régions ;
- la réunion a exprimé sa préoccupation devant la non-application des décisions des organes délibérants de l'Union africaine et l'absence de suivi de ces décisions ;
- le Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement devra accorder l'attention voulue aux défis qui se posent aux opérateurs économiques en Afrique et considérer le Commerce intra-africain comme une possibilité de stimuler la croissance économique sur le continent ;
- certains pays font le commerce sur une base bilatérale mais dans l'ensemble il n'existe pas d'information commerciale, de facilitation et de normes commerciales sur le continent ;
- s'agissant de l'Architecture, la Commission devrait se rappeler la décision du Sommet de Malabo par laquelle la Conférence des Ministres de l'Intégration cessera d'exister ;
- le Conseil africain du commerce et de l'intégration dont la création est proposée, est une bureaucratie inutile. Il faudrait regrouper les synergies en matière d'affaires économique et de commerce ;
- le Traité d'Abuja est encore en vigueur. Peut-il être révisé ?

5. Après les clarifications fournies par la Commission, le Sous-comité a formulé les propositions suivantes en vue de renforcer les documents :

- il est nécessaire de prendre des mesures claires sur le regroupement des informations commerciales étant donné qu'il existe des compagnies africaines qui produisent des biens de bonne qualité qui sont compétitifs sur les marchés européens, et que l'on ne fait pas assez pour les écouler sur les marchés des pays africains, l'exemple de l'industrie pharmaceutique algérienne a été cité;
- des mesures doivent être prises pour résoudre la question des normes et de la qualité dans les pays africains que prévoit le Plan d'action ;

- il est nécessaire de disposer de statistiques commerciales fiables indiquant le niveau des échanges entre l'Afrique et le reste du monde, le Commerce intra-africain et surtout le niveau des échanges commerciaux entre les CER ;
- il est nécessaire d'indiquer dans le document l'augmentation du pourcentage attendu du volume du Commerce intra-africain et le moment où cette augmentation pourrait être réalisée ;
- le Conseil africain du commerce et de l'intégration et la Conférence des Ministres de l'Intégration doivent être retirés de l'Architecture proposée ;
- le Conseil africain du commerce et de l'intégration peut être remplacé par un Comité africain de haut niveau sur le commerce avec un mandat détaillé qui serait mis au point à cet effet ;
- il est nécessaire de développer ou de renforcer les capacités des pays africains à recueillir des statistiques précises sur le Commerce intra-africain. Cette information est très importante dans la prise de décisions en matière de commerce et d'intégration régionale ;
- les documents doivent promouvoir le recours à la taxe sur la valeur ajoutée contrairement au droit de douane comme sources de revenue pour les gouvernements.
- il est nécessaire d'insister dans les documents d'orientation sur l'effet des préférences commerciales que les pays africains obtiennent d'autres pays et d'autres accords commerciaux avec des parties tierces et sur la manière dont ceux-ci pourraient compromettre les efforts de relance du Commerce intra-africain. A cet égard, la réunion a indiqué que les préférences commerciales que les pays africains obtiennent des pays développés créent une certaine dépendance qui n'est pas dans l'intérêt du continent.
- le Plan d'action doit être chiffré en termes de valeurs monétaires concrètes indiquant les coûts de la mise en œuvre du Plan d'action ;
- il est nécessaire d'examiner le processus d'intégration continentale depuis le début de la mise en œuvre du Traité d'Abuja. Un examen doit également être effectué pour savoir comment les Etats membres traitent de la question de rationalisation des CER sur le continent.
- les documents doivent bénéficier de l'apport des experts du commerce dans les capitales des États membres.

6. Un bref exposé a été présenté par l'Ambassadeur de Zambie sur la possibilité de créer une communauté tripartite pour les régions d'Afrique centrale, d'Afrique du Nord et d'Afrique de l'Ouest. L'Ambassadeur a souligné les avancées positives qui ont abouti à la création d'une Zone de libre-échange tripartite SADC-EAC-COMESA en Afrique de

l'Est et en Afrique australe. Il a donc été suggéré de reproduire un accord similaire dans les Communautés économiques régionales en Afrique centrale, Afrique du Nord et Afrique de l'Ouest.

7. Au cours des débats qui ont suivi sur cette question, il a été indiqué qu'il fallait adopter un processus consultatif entre les pays qui participeront à l'accord proposé. Il a été demandé à la Commission d'analyser cette proposition et d'autres modalités pratiques avant de statuer sur la question.

#### **PARTICIPATION DU SOUS-COMITE AUX ACTIVITES ENTREPRISES PAR LE DEPARTEMENT DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE EN PREVISION DU SOMMET**

8. Certains membres du Sous-comité ont participé au Forum pour le commerce en Afrique, tenu du 22 au 24 novembre 2011 à Addis-Abeba (Éthiopie), à l'Atelier organisée par l'UA les 27 et 28 novembre 2011 à Accra (Ghana) en préparation de la 8ème Conférence ministérielle de l'OMC et à la septième session ordinaire de la Conférence des Ministres du Commerce, également tenue à Accra (Ghana) du 29 novembre au 3 décembre 2011. Ils ont ainsi eu l'occasion de renforcer les délégations venues des capitales et d'enrichir les débats ainsi que les résultats des réunions.

#### **REUNION DU 09 DECEMBRE 2011**

9. La réunion avait pour principal objet de faire le point des résultats de la Conférence des Ministres du Commerce d'Accra et de tracer la voie à suivre. Le Vice-président qui était présent à cette réunion a souligné l'importance des activités du Sous-comité du COREP, eu égard à l'évolution de l'économie mondiale, en général, et à la possibilité d'une récession en Europe, en particulier. Il a fait remarquer que l'Europe est le principal partenaire commercial de l'Afrique et qu'à ce titre, une récession économique aurait des conséquences néfastes sur les exportations africaines vers l'Afrique et ralentirait la croissance et le développement en Afrique. Il a ajouté que pour faire face à ce problème, l'un des moyens est de promouvoir le Commerce intra-africain et les échanges Sud-Sud.

10. Un compte rendu officiel des résultats de la Conférence ministérielle d'Accra a ensuite été présenté au Sous-comité. Le Sous-comité a ainsi été informé que les Etats membres ont réitéré leur engagement en faveur de la création d'une Zone de libre-échange à l'échelle du continent, conformément à la recommandation de la sixième session ordinaire de la Conférence des Ministres du Commerce de l'Union africaine, tenue en novembre 2010 à Kigali (Rwanda). La Conférence d'Accra a également examiné et approuvé l'Architecture et le Plan d'action envisagés pour stimuler le Commerce intra-africain. En ce qui concerne la proposition de création d'une zone de libre-échange, il a été observé que cette démarche devrait être poursuivie par une coalition de pays volontaires et en s'appuyant sur les progrès qui ont été réalisés dans la mise en œuvre des zones régionales de libre-échange. Les craintes des pays hésitants ont été apaisées par le fait qu'un certain nombre de pays ont vu leurs recettes augmenter à la suite de la libéralisation du commerce régional.

11. Le Sous-comité a été informé que l'Architecture de gouvernance proposée servira de cadre pour l'échange de bonnes pratiques entre les CER. Le Comité africain de haut niveau sur le commerce sera composé des présidents en exercice des Communautés économiques régionales au niveau des Chefs d'Etat. Le Comité recevra les rapports de la Conférence des Ministres du Commerce de l'Union africaine. Cette Conférence examinera les mesures mises en œuvre aux niveaux national et régional, dans l'application des politiques appropriées en matière d'infrastructure, d'agriculture, de financement du commerce, d'industrialisation, de facilitation des échanges et de questions de marchés intérieurs afin de stimuler le Commerce intra-africain. Des rapports intérimaires sur l'évolution de la situation aux niveaux national et régional seront soumis aux Ministres par les différents comités et les différentes institutions qui font partie de l'Architecture proposée.

12. Le Sous-comité a été en outre informé que les Ministres ont convenu de la création de la Zone continentale de libre-échange d'ici à 2017 avec la possibilité d'un nouvel examen de la question selon les progrès accomplis dans les négociations et en fonction des préférences des États membres. Les trois premières années 2012-2014 serviront à l'achèvement des zones de libre-échange par la tripartite COMESA-EAC-SADC et selon des modalités semblables à celles de l'Initiative tripartite des États membres des parties du Nord, de l'Ouest et du Centre de l'Afrique. Les négociations pour la création d'une Zone continentale de libre-échange entre les membres de la tripartite et les autres zones de libre-échange régionales se dérouleront entre 2015 et 2016, et déboucheront sur l'établissement de la Zone continentale de libre-échange vers 2017.

13. A l'avenir, la Commission de l'Union africaine élaborera les plans et les modalités de mise en œuvre de la Zone continentale de libre-échange dans les aspects suivants: modalités de négociations, détermination des périodes d'élimination progressive des droits de douane, harmonisation des règles d'origine, simplification des procédures et de la nomenclature douanières, élimination des barrières non tarifaires, conception d'instruments appropriés de défense commerciale et élaboration de mécanismes d'ajustement des coûts.

14. Au cours des débats qui ont suivis, les questions suivantes sont été soulevées:

- s'il est possible pour les entreprises africaines de faire des affaires, on observe un manque général d'information sur les débouchés commerciaux dans le continent et dans certains cas, les entreprises africaines sont peu disposées à entrer en affaires avec d'autres entreprises africaines ;
- pour stimuler le Commerce intra-africain, il faut que l'Afrique modernise ses infrastructures nationales et régionales dans les domaines tels que notamment, les chemins de fer, les routes et les installations portuaires ;
- réduire les droits de douanes ne suffit pas, Il faut trouver d'autres moyens pour faire en sorte que les procédures douanières facilitent le commerce ;
- comme l'a demandée la Conférence ministérielle, la Commission de l'UA devrait maintenant se concentrer sur l'élaboration des modalités de mise en

œuvre de la Zone de libre-échange continentale. À cet égard, il faut définir des stratégies qui visent à intensifier les échanges intra-régionaux en Afrique centrale, qui, selon des statistiques, représentent moins de 2% de la totalité des échanges commerciaux de la région ;

- en ce qui concerne la proposition visant à porter les conflits qui surviennent dans la mise en œuvre de la Zone de libre-échange devant le Tribunal de l'UA, il a été suggéré que des dispositions soient prises pour régler ces conflits avant qu'ils ne soient portés devant ledit Tribunal.

15. S'agissant de la proposition sur le système amélioré et renforcé des préférences commerciales pour les pays les moins avancés (PMA) et les pays à faible revenu (PFR), les participants ont été informés que les Ministres du Commerce avaient approuvé ladite proposition et que celle-ci allait désormais être soumise au G20 et aux autres partenaires au développement. La proposition a été élaborée de telle manière que seuls les pays africains pourront en bénéficier car une fois mise en œuvre, elle permettrait aux pays africains de se doter de capacités dans les secteurs dynamiques de l'économie comme l'industrie manufacturière et les aiderait à renforcer leur compétitivité. Les participants ont été en outre informés que certains membres de l'Union européenne étaient favorables à cette proposition.

16. Le Sous-comité a reçu un rapport sur l'état d'avancement des négociations menées dans le cadre du programme de Doha pour le développement et sur les préparatifs de la 8<sup>ème</sup> Conférence ministérielle de l'OMC, qui s'est tenue du 15 au 17 décembre 2011 à Genève.

17. Le Sous-comité a, par ailleurs, été informé que la durée du mandat de l'actuel Directeur général de l'OMC touche à sa fin. Une proposition a été faite pour que les pays africains envisagent de soutenir un candidat africain crédible à l'élection du prochain Directeur général de l'OMC. L'OMC n'a jamais eu de Directeur général provenant du continent africain.

## **CONCLUSION**

18. Tant le Sous-Comité que la Commission se sont félicités des excellentes relations de travail qu'ils ont entretenues au cours de cette période et se sont engagés à renforcer leur coopération afin de s'assurer que la mise en œuvre des résultats du Sommet de janvier sur la Stimulation du Commerce intra-africain sera, en effet, bénéfique au continent.

**AFRICAN UNION UNION AFRICAINE**

**African Union Common Repository**

**<http://archives.au.int>**

---

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

---

2012

# Report of The PRC sub-committee on economic and trade matters

African Union

African Union

---

<http://archives.au.int/handle/123456789/4119>

*Downloaded from African Union Common Repository*